

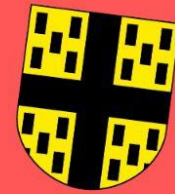


Grandfontaine, mai/juin 2024

PUBLICATION OFFICIELLE LOCALE



DU 14 AU 16 JUIN



FÊTE DU VILLAGE DE GRANDFONTAINE

PAR LES SOCIÉTÉS :

**Amicale des sapeurs-pompiers, Gym,
Jeunesse l'Etoile et Vieilles traditions**

VENDREDI

18h45 - Concert des cadets de la fanfare
l'espérance de Chevenez

Tournoi de Beer-Pong de la Jeunesse

Soirée disco

SAMEDI

Soirée disco

DIMANCHE

Dès 15h00 - Divers jeux proposés par les
sociétés

NOCTAMBUS VENDREDI ET SAMEDI

DÉPART DE PORRENTRUUY: 21H25, 22H25 ET
23H25

DÉPART DE GRANDFONTAINE: 01H37, 02H37 ET
03H37

Séance d'information

VALLÉE DES DINOSAURES

Mercredi 12 juin 2024 | 20h

Halle de gymnastique
de Courtedoux

Les communes vous invitent à découvrir
la future offre touristique
entre Porrentruy et Réclère



JURASSICA

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Mardi 25 juin 2024 à 20h00 heures

Halle de gymnastique de Grandfontaine

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 février 2024.
3. Prendre connaissance et voter le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Grandfontaine.
4. Prendre connaissance et approuver les comptes 2023, voter les dépassements budgétaires.
5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet communal www.grandfontaine.ch. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné sous chiffre 3 est déposé publiquement au secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

VACANCES ANNUELLES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le bureau communal sera fermé du :

22 juillet au 18 août 2024

En cas d'urgence, le Maire Sylvain Quiquerez se tient à votre disposition au 079 822 35 38.

Le Conseil communal vous souhaite un bel été.



VOTATIONS ET TRANSMISSIONS



Les votes par correspondance sont relevés **jusqu'au dimanche à 9h50**.

Si vous votez par correspondance, il est utile de rappeler les points suivants :

- **Glisser les bulletins de vote dans l'enveloppe de vote (petite)**
- **Signer votre carte de légitimation**
- **Insérer la carte de légitimation dans l'enveloppe de transmission (grande)**

Si ces trois points ne sont pas respectés, les bulletins de vote sont détruits à réception.

POUR UNE COHABITATION HARMONIEUSE SUR LES CHEMINS AGRICOLES

Le Conseil communal vous prie de faire preuve de respect mutuel sur les chemins agricoles. Plusieurs incivilités ont dernièrement été signalées aux autorités. Les automobilistes doivent maintenir une vitesse adaptée en fonction des autres usagers.



Bonne balade et merci de respecter la campagne!

- Ramasser les crottes de chien**
L'herbe et le foin souillés mettent en danger la santé du bétail.
- Tenir son chien en laisse**
Pour éviter de déranger les troupeaux et prévenir les accidents.
- Ne pas déranger ou effrayer les troupeaux**
Les vaches protègent leurs veaux. Gardez vos distances et restez calmes !
- Respecter les clôtures et refermer les barrières**
Pour empêcher les animaux de s'échapper et éviter qu'ils se trouvent sur la chaussée.
- Ne pas jeter ses déchets dans la nature**
Les débris dans les fourrages rendent malade le bétail. Les canettes déchiquetées par les machines sont dangereuses pour nos animaux.
- Ne pas se parquer n'importe où**
Pour ne pas gêner le passage des machines agricoles et ne pas endommager les cultures.
- Respecter le trafic agricole**
Pour prévenir les accidents, laissez passer les machines agricoles en vous mettant au bord du chemin!
- Ne pas fouler les prés et les champs**
Ni à pied, ni à cheval, ni à vélo, pour ne pas nuire aux récoltes et pour préserver la biodiversité.
- Ne pas cueillir les fruits et les légumes**
Merci de respecter les récoltes et le travail des familles paysannes.

AGIR
ASSOCIATION JURASSIENNE
AGRICULTEUR RURALISME

Paysans suisses
D'ici, avec passion.

Croix-Rouge suisse
Canton du Jura



Vivre en toute sécurité dans son propre foyer et y demeurer le plus longtemps possible ?
Bénéficier d'un service de transports pour vos déplacements médicaux ?
Profiter d'une aide d'urgence pour la garde de votre enfant malade ?
Si ces prestations suscitent votre intérêt ou réveillent votre curiosité, n'hésitez pas à contacter la Croix-Rouge jurassienne afin d'obtenir plus d'informations et découvrir l'ensemble des aides à dispositions.

La Croix-Rouge jurassienne s'engage chaque jour pour que ces services essentiels améliorent la qualité de vie et renforcent l'autonomie des personnes au sein de notre communauté. Si vous ou vos proches voudriez bénéficier de ces services, devenir membre ou bénévole et contribuer à ces causes vitales, la Croix-Rouge jurassienne se tient à votre disposition au 032 465 84 00 ou info@croix-rouge-jura.ch.

Grâce à votre soutien, ces programmes peuvent continuer à changer des vies !